

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 3 NOVEMBRE 2017

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement de la rue Peel

A17-SC-14

Localisation :	Rue Peel, entre la rue Smith et la rue des Pins Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial cité du Mont-Royal Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Lieu historique national du Canal-de-Lachine

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), le projet étant situé dans plusieurs sites patrimoniaux.

HISTORIQUE ET LOCALISATION

Dès 1801, la rue Peel est ouverte par tronçons, d'abord en son centre, entre les rues Craig (Saint-Antoine) et Janvier (de la Gauchetière). Elle prend peu de temps après le nom de Saint-François-de-Sales. Au fil du développement de la ville, elle prend le nom de rue Windsor et en 1875, elle s'étend au nord jusqu'à la rue Dorchester (boulevard René-Lévesque)¹.

Au sud, la rue Colborne est d'abord ouverte vers 1840 depuis la rue de la Commune jusqu'à la rue Saint-Joseph (Notre-Dame). Alors peu construit, ce tronçon ne se développe que durant la seconde moitié du 19^e siècle, avec notamment l'aménagement du square Chaboillez vers 1865 à l'angle de la rue Notre-Dame.

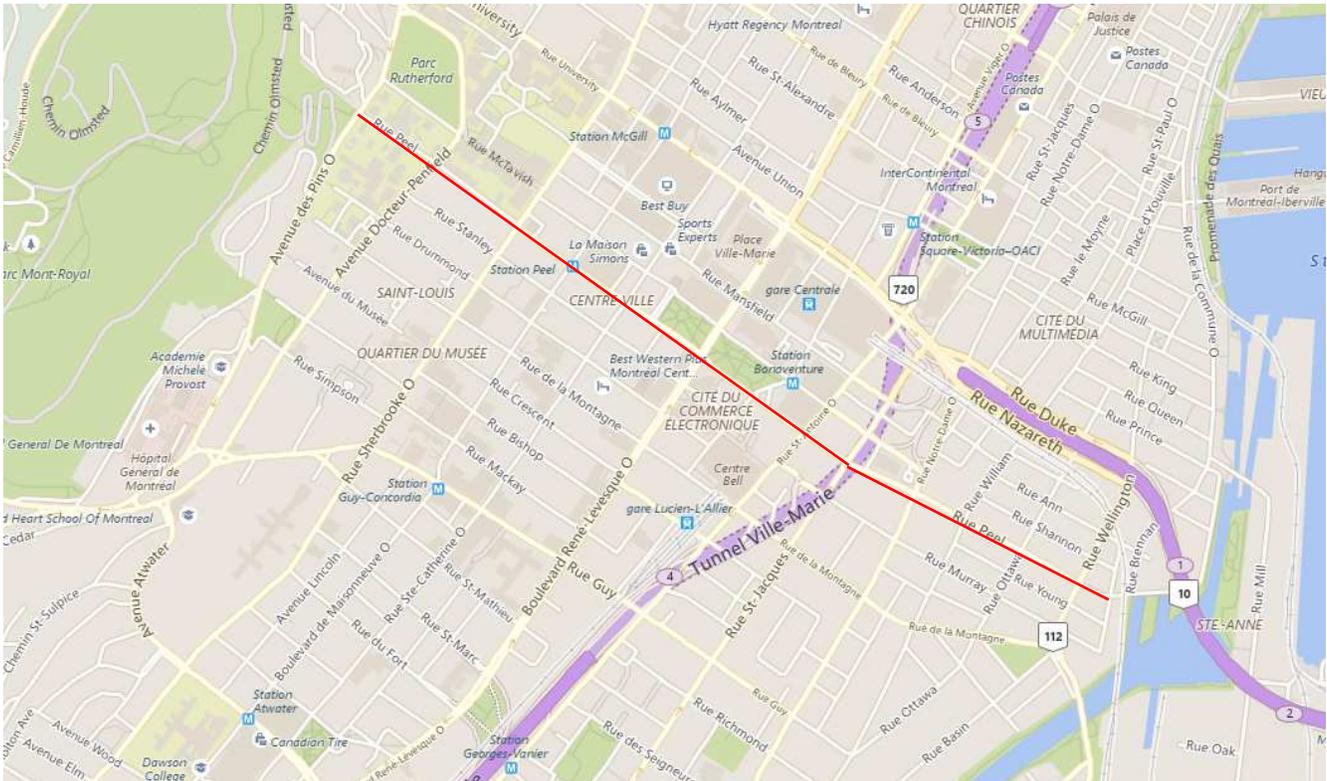
La section nord de la rue apparaît également à la même époque, alors que James Smith et Duncan Fisher cèdent, en 1845, le terrain requis (l'ancienne propriété McTavish) pour son ouverture. C'est à leur demande que ce tronçon prend le nom de rue Peel, afin de commémorer l'homme d'État anglais Sir Robert Peel. La rue s'étire de la rue Sainte-Catherine au sud jusqu'à la rue Sherbrooke au nord, où elle permet de rejoindre un sentier sur la montagne. Ce n'est que vers 1860 qu'elle est prolongée plus au nord jusqu'à l'avenue des Pins, au pied du mont Royal.

À la suite de l'incendie puis de la démolition de la gare Bonaventure en 1952, le secteur du square Chaboillez est réaménagé et la rue Windsor est élargie et poursuivie jusqu'à la rue Notre-Dame. Cela permet d'en faire une artère continue, de la rue Dorchester jusqu'à la rue Smith. Avec ce raccordement, en 1959, la toponymie est unifiée et la rue Colborne prend le nom de rue Windsor.

¹ Archives de la Ville de Montréal, dossier de rue, rue Peel, R3312.

Quelques années plus tard, en 1968, la rue Windsor (au sud de Dorchester) et la rue Peel (au nord de Dorchester) sont unifiées sous le nom de rue Peel, ce nom étant, contrairement à Windsor, unique dans la toponymie de l'île².

La rue Peel traverse aujourd'hui des sections très diversifiées : le bassin Peel du canal de Lachine, Griffintown, le Quartier des gares, le centre-ville, le Golden Square Mile puis les abords du mont Royal, reliant une série de grandes institutions et d'espaces publics d'importance.



La rue Peel est indiquée en rouge (Source : Cartes Bing)

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à moyen terme le réaménagement de l'ensemble de la rue Peel, du fleuve à la montagne, en procédant par tronçons. En effet, en raison de bris multiples de l'aqueduc sous la rue Peel entre les rues Sherbrooke et des Pins, il y a présentement urgence à réparer les conduits et à reconstruire ce tronçon de rue. À plus long terme, des travaux sur les infrastructures et les réseaux d'aqueduc seront nécessaires sur l'ensemble de la voie. La Ville souhaite en profiter pour élaborer une stratégie d'aménagement qui permet une certaine uniformité sur l'ensemble de la rue Peel et qui établit ainsi une continuité.

Pour ce faire, les concepteurs souhaitent utiliser le concept d'aménagement qui a été réalisé au site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada et l'étendre à l'ensemble de la rue Peel, tout en l'adaptant et le modulant à la géométrie et la réalité propre à chaque tronçon. La stratégie d'aménagement sur l'ensemble de la rue reposera

² Règlement 3602 changeant le nom de la rue Windsor en celui de la rue Peel, adopté le 23 février 1968; Rapport du sous-comité de la toponymie recommandant le changement du nom de la rue Windsor en celui de la rue Peel, 8 mars 1963, Dossier de rue, rue Peel, R3312, Archives de la Ville de Montréal.

principalement sur le concept des trottoirs, dont la bande de trottoirs en granit et la grille d'arbres constitueront des éléments visuels marquants.

Outre cela, le projet comprend notamment la réfection et l'élargissement des trottoirs, la réfection de la chaussée, le remplacement et la plantation de nombreux arbres et l'agrandissement de leurs fosses en fonction de l'espace disponible en sous-sol.

Pour le premier tronçon, entre les rues Sherbrooke et des Pins, il est prévu de maintenir une voie véhiculaire dans chaque sens et de maintenir le stationnement tel qu'à l'actuel, d'élargir le trottoir du côté nord de l'intersection avec la rue Sherbrooke et d'ajouter une traverse piétonne entre l'avenue des Pins et l'avenue Docteur-Penfield. Pour les tronçons au sud de la rue Sherbrooke, la géométrie sera déterminée ultérieurement.

Suite à des découvertes archéologiques récentes au coin des rues Peel et Sherbrooke liées à la présence amérindienne préeuropéenne, les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont mis sur pied un comité avec des représentants des Premières Nations afin de discuter de la commémoration qui sera réalisée.

ENJEUX ET ANALYSE

Le Conseil du patrimoine de Montréal a reçu les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) à sa réunion du vendredi 3 novembre 2017. Il remercie les représentants pour leur présentation et pour avoir répondu aux questions des membres sur certains aspects du projet. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur le projet.

Intégration du mobilier et du volet commémoration

D'emblée, le CPM est d'avis que le concept d'aménagement est tout à fait pertinent en raison de la sobriété et de l'uniformité proposée. Toutefois, il note que plusieurs éléments du mobilier n'ont pas encore été pris en compte à cette étape du projet et ne sont pas illustrés dans les perspectives : les bancs, l'éclairage, la signalisation, les parcomètres, les supports pour vélo, etc. Le CPM se demande si la présence de ces éléments rendra le concept de sobriété difficile à maintenir. Il souhaite porter cet élément à l'attention des concepteurs afin que les composantes qui seront ajoutées ne créent pas un effet de surcharge.

Également, le CPM voit d'un œil très positif et félicite le SIVT quant à l'approche générale du projet et les démarches entreprises en vue de commémorer la présence amérindienne et sa contribution au développement de la ville.

Conditions de vie des arbres

Le CPM reconnaît le défi de développer un concept d'aménagement pour l'ensemble de la rue, considérant les géométries diversifiées et variables. De plus, les concepteurs doivent travailler avec certaines contraintes, dont de fortes pentes sur certains tronçons ainsi que des hauteurs d'édifices très élevées, ce qui occasionne beaucoup d'ombre pour les arbres sur rue. À ce sujet, le CPM comprend les limites physiques auxquelles les concepteurs sont confrontés, notamment la profondeur disponible en sous-sol pour l'aménagement des fosses d'arbres. Il se questionne sur les conséquences possibles sur la santé et la longévité des arbres, qui auront déjà des conditions de vie difficiles en plein centre-ville en raison du manque de luminosité, de la pollution, du sel de déglacage et des blessures causées lors d'opérations de déneigement, notamment. Le fait que seulement 18 arbres sur la trentaine qui étaient présents

puissent être conservés est, pour le CPM, révélateur de leur santé³. En somme, bien qu'il apprécie et souligne les efforts réalisés en ce sens, le CPM n'est pas convaincu par les fosses d'arbres. Bien qu'elles améliorent la situation actuelle, il croit que cela risque de ne pas être suffisant. Il encourage les concepteurs de continuer à étudier des solutions innovantes afin de fournir des volumes de fosses optimaux aux arbres. Par ailleurs le CPM voit d'un bon œil la stratégie de diversifier les essences d'arbres pour assurer la biodiversité.

À ce sujet, le CPM souhaite mettre les concepteurs en garde contre la possibilité que des feuilles mortes et des déchets s'amassent sous les grilles et que leur compaction empêche ainsi l'eau de pénétrer jusqu'aux racines des arbres. Le cas échéant, il est d'avis qu'un entretien régulier pour dégager les déchets et feuilles mortes permettrait d'améliorer la condition de survie des arbres.

Enfin, le CPM souligne que le drainage des eaux de pluie depuis la pente du mont Royal aura un impact important sur la rue Peel. Cet aspect n'ayant pas été démontré, le CPM souhaiterait que la stratégie de la Ville à cet égard lui soit présentée.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) apprécie la qualité de l'approche des concepteurs. Considérant l'urgence des travaux pour le tronçon de la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins, il est favorable aux parties du projet de réaménagement qui lui ont été présentées, conditionnellement toutefois à certains éléments :

- Les concepteurs devront s'assurer que tous les éléments du mobilier urbain sont compatibles avec la stratégie globale de design ;
- Le CPM invite les concepteurs à réévaluer le choix des arbres à abattre en considérant leur longévité et l'apport des arbres matures à la canopée de la rue ;
- Le CPM recommande que le volume de la fosse pour arbres soit davantage étudié, tant au niveau de la profondeur que de la largeur, afin de permettre une espérance de vie des arbres qui assurera une canopée mature.

Pour les autres tronçons, puisque plusieurs éléments n'ont pas encore été développés et exposés lors de la réunion, le CPM souhaiterait que la proposition comprenant l'ensemble du mobilier urbain intégré au concept proposé pour la rue Peel lui soit présentée à nouveau.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 20 novembre 2017

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.

³ Selon les informations fournies, plusieurs arbres morts ou malades ont du être abattus au cours des dernières années. Ainsi, sur une trentaine d'espaces pour les arbres, il reste actuellement 25 arbres. De ce nombre, 11 arbres pourront être gardés à leur emplacement et 7 seront transplantés sur un autre emplacement sur la rue dans le cadre du projet.